

Conditions Générales de prise en charge de matériel informatique, vente et prestations de services

1. GENERALITES

Les présentes Conditions Générales déterminent les modalités de **prise en charge de matériel informatique, vente et prestations de services**. Elles s'appliquent à toutes les prestations conclues par Le Cube Informatique, domiciliée au 2 rue Claude Bernard, 41800 Montoire-sur-le-Loir, SIRET 4443856363700042 RCS Blois, code APE 6202B ci-après nommée la société AXN Informatique, auprès des clients qu'ils soient professionnels ou consommateurs concernant les services suivants : l'achat, la vente, la location, l'assemblage et la réparation de tous matériels informatiques, logiciels, accessoires et de tous produits bureautiques ; la réalisation de toutes prestations de services dans le domaine de l'informatique, notamment de maintenance, d'installation, de dépannage, d'assistance, de formation, de numérisation, de récupération de données, d'audits et de conseils.

Le fait de passer commande implique l'acceptation expresse et sans réserve par le client donneur d'ordre de l'intégralité des clauses et conditions prévues dans les présentes conditions générales.

2. OBLIGATION DE MOYENS

Le Client garantit au Prestataire qu'il a sur le matériel et les programmes objet de la maintenance, les droits d'utilisation ou d'usage, de copie par tous les moyens.

Les parties conviennent que les obligations du Prestataire, au titre de sa prestation d'assistance technique, sont des obligations de moyens et non de résultat.

Le Client renonce à rechercher la responsabilité du Prestataire en cas de dommages survenus aux fichiers et tous autres documents ou matériels qu'il aurait pu confier au Prestataire pour l'exécution des travaux.

Le Client fera son affaire personnelle des assurances contre les risques divers pouvant survenir, directement ou indirectement au cours ou à la suite de la réalisation des travaux. Le Prestataire s'engage, en contrepartie, à restituer les divers éléments incriminés au mieux de ses possibilités. En tout état de cause si pour une raison quelconque la responsabilité du Prestataire devait être engagée au titre de l'exécution du présent contrat, celle-ci serait limitée aux sommes perçues par le Prestataire au titre des travaux relevant du présent contrat.

Le client reconnaît être informé des risques inhérents à toute manipulation informatique. Le client est informé que les prestations (tout comme sa propre intervention) peuvent entraîner une rupture de la garantie du constructeur ou du distributeur chez lequel il a acquis son matériel informatique. **Il est également de la responsabilité exclusive du client d'effectuer une sauvegarde de ses données préalablement à toute intervention.**

Nos réparations sont garanties dès la date de mise à disposition du produit pendant une période de **3 mois**. En cas de dysfonctionnement similaire à celui ayant conduit au dépôt initial de votre appareil, nous prendrons en charge la nouvelle réparation.

Tout matériel déposé pour diagnostic / réparation et non réclamé dans un délai d'un an du dépôt sera considéré comme abandonné par son propriétaire, et pourra ainsi être détruit par le Prestataire.

3. DEVIS / COMMANDES / VENTES

Toutes les prestations de services ou ventes donnent lieu à l'établissement préalable d'un devis ou d'une offre orale. La signature par le client du devis ou de la commande l'engage de façon ferme et définitive.

Le matériel reste la propriété de la société AXN Informatique jusqu'au paiement complet de celui-ci par le client.

4. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE, DONNEES PERSONNELLES, CONFIDENTIALITE

AXN Informatique informe le client que certaines de ses données personnelles sont enregistrées à des fins de gestion de la relation client et pour l'exécution du contrat mais ne sont en aucun cas rendues publiques. Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données le concernant par les moyens de son choix (téléphone, courriel ou courrier postal).

AXN Informatique s'engage à tenir confidentielles les informations ayant été communiquées par le client ainsi que les données qu'elle aurait été amenée à manipuler lors de l'exécution du présent contrat.

5. MÉDIATION

Conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, en cas de litige non résolu à l'amiable, le consommateur peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation : **CM2C – 7 rue Lazare Carnot, 59605 Maubeuge – www.cm2c.net**

Nom / Prénom du Client : _____

Signature du Client :